



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 25 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BERTOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

Membres absents : Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

78/2019 Commission d'appel d'offre du Quartier Pioch

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commission d'appel d'offre s'est rassemblée le Mercredi 25 Septembre 2019 à 17h00 avec les membres de la commission d'appel d'offre :

- Titulaires Présents :

Madame FLAMENT Chantal

Messieurs BOUTES Francis, ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel.

- Suppléants présents :

Mesdames GALZY Isabelle, FELIX Maryse, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Monsieur BERTHOMIEU Michel

- Aucun membre de la Commission d'appel d'offre absent.

Les membres ont décidé à l'unanimité de choisir La Société : SAS COLAS MIDI MEDITERRANNEE 260, Route de Gatinié 34600 Les Aires dont le siège social est situé au 855 rue René Descartes 13100 Aix-en-Provence. Entreprise choisie car moins di-sante sur le prix TTC proposé 128033,80 €.

La société se verra recevoir un courrier recommandé avec accusé de réception l'informant qu'elle à été choisie par la commission d'appel d'offre pour la réfection Centre Ancien Quartier du pioch.

La société **non retenue** : Jean ROGER TERRASSEMENTS situé au 64, route de Saint-Pons 34600 BEDARIEUX, se verra quant à elle recevoir un courrier recommandé avec accusé de réception de **REFUS** de la part de la Commission d'appel d'offre.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour valider la commission d'appel d'offre sur la société choisie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la commission d'appel d'offre.
- ACCEPTE, VALIDE ET APPROUVE que la société SAS COLAS MIDI MEDITERRANNEE 260, Route de Gatinié 34600 Les Aires dont le siège social est situé au 855 rue René Descartes 13100 Aix-en-Provence effectue la réfection Centre Ancien Quartier du Pioch suivant sa proposition sur l'acte d'engagement.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire
Francis BOUTES

